

GAZETTE DES TRIBUNAUX

Cour d'assises du Morbihan : Deux bandits. — Double condamnation à mort.

A lire le procès que vient de juger la Cour d'assises du Morbihan, et dont le *Figaro* a annoncé, dans ses *Télégrammes*, le tragique dénouement, on croirait vraiment que les choses se sont passées de l'autre côté des Apennins, et nul doute que les deux misérables qui comparaissent devant le jury n'eussent fourni une belle page à l'histoire du brigandage, si la gendarmerie ne les avait arrêtés en pleine prospérité d'affaires.

Depuis plus de deux ans, les environs de Lorient étaient le théâtre d'une suite de méfaits audacieux : on ne parlait que de fermes pillées, d'églises profanées et littéralement mises à sec, de fermiers revenant du marché qui avaient été attaqués sur la grande route par des bandits restés inconnus. Un chiffre éloquent peut donner une idée de la hardiesse de ces malfaiteurs, qui avaient fini par inspirer au pays une terreur quasi superstitieuse, et dont on osait à peine, aux veillées, raconter tout bas les exploits : du 15 décembre 1875 au mois de septembre 1877, plus de soixante-dix vols qualifiés et d'agressions à main armée furent signalés à la gendarmerie, qui avait battu sans succès tout l'arrondissement, et qui revenait invariablement de ces expéditions les mains vides, mais avec cette conviction que les paysans affolés ne voulaient pas dire les noms des coupables.

Un assassinat commis à la même époque, sur la personne d'un cultivateur, resta également impuni, mais l'instruction qui fut ouverte à la suite de ce crime fournit à la justice de précieux indices, ainsi qu'on va le voir :

Le 15 octobre 1875, de grand matin, des journaliers trouvèrent, dans une lande dépendant du village de Caudan, le cadavre sanglant d'un riche fermier de cette commune, nommé Le Bouëdec. Cet homme avait disparu depuis la veille. Il s'était rendu au marché d'un bourg voisin, et avait dû se remettre en route, le soir, porteur d'une assez forte somme qui provenait de la vente de sa récolte. On ne l'avait plus revu depuis, et, quand on releva son cadavre, percé de coups de couteau, on constata que les assassins l'avaient entièrement dépouillé.

L'instruction se poursuivait, stérile pendant de longues semaines. Enfin, un vieux paysan qui avait rencontré Le Bouëdec sur le chemin de Caudan, la nuit qui avait suivi son dernier voyage, se décida à raconter qu'il avait aperçu, peu après, sur la route déserte, deux hommes à mine suspecte qui paraissaient à la poursuite du voyageur.

A force de recherches, on parvint à savoir que ces individus étaient deux repris de justice, dont l'un, nommé Le Cordroch, était ouvrier du port de Lorient, l'autre, un certain Evano, fabricant de galoches, sans autre domicile à peu près fixe que la prison de Lorient, où il avait déjà subi de nombreuses condamnations.

Le parquet de Lorient fit surveiller ces deux hommes. Chose singulière ! partout où se commettait un vol, une agression nocturne, un méfait quelconque — et on suit s'ils furent nombreux — Evano et le Cordroch avaient passé !

L'information arriva ainsi à établir matériellement, après deux années d'investigations, qu'ils étaient les auteurs de l'assassinat du fermier de Caudan, qu'ils l'avaient tué à coups de couteau, puis volé, sur la route, et les deux hommes furent mis en état d'arrestation.

Il se passa alors ce fait singulier :

Quand il fut bien évident que le Cordroch et son compagnon étaient sous la main de la justice, qui ne paraissait pas disposée à leur rendre la liberté de si tôt, les langues se délièrent, l'assurance revint aux paysans, et le parquet de Lorient se vit bientôt à la tête d'un ensemble formidable de témoignages accusateurs.

Cent seize témoins ont défilé devant la Cour d'assises dans cette affaire, et encore le ministère public n'avait-il pas fait venir

à l'audience toutes les victimes des brigandages reprochés aux deux assassins.

Les débats ont révélé des faits incroyables : Le Cordroch et Evano ne se contentaient pas de piller les maisons isolées, de briser les trones paroissiaux, d'attendre de nuit les gens sur la route. Ils s'ingéniaient encore à faire le mal pour le mal, brisant les meubles à coups de hache, les glaces à coups de bouteille, les vitraux des églises à coups de pierres. Il leur arriva plusieurs fois d'aller voler un cheval dans quelque bâtiment, de monter deux sur l'animal, et de faire ainsi une tournée fantaisiste dans cinq ou six communes, en mettant de temps en temps pieds à terre pour escalader une muraille, fracturer une serrure et mettre une maison au pillage.

Un fait entre cent :

Certain soir, un fermier des environs de Lorient revenait du marché de cette ville, conduisant une vache qu'il venait d'acheter.

La route était longue. Notre homme entra dans une auberge pour s'y rafraîchir, après avoir probablement attaché l'animal à deux pas de la porte.

Il était à peine installé dans l'auberge, que deux inconnus surviennent, agacent la vache, la frappent, la rendent furieuse, puis disparaissent. Quand le fermier, attiré par le bruit, accourut pour détacher sa bête, celle-ci lui envoya en pleine poitrine un coup de pied formidable qui l'étendit roide. Il fallut que le pauvre diable, assez gravement blessé, couchât à l'auberge, et laissât pour cette nuit-là sa maison seule.

Le lendemain, il apprenait que deux malfaiteurs y avaient pénétré, qu'ils avaient forcé l'armoire, contenant 610 francs, défoncé les barriques, emporté les meubles, opéré enfin un déménagement complet ; ces deux hommes étaient Evano et Le Cordroch. On retrouva chez eux tout le mobilier.

La Cour d'assises du Morbihan a condamné à la peine de mort ces deux bandits, qui avaient encore, tout récemment, tenté de s'évader en mettant le feu à la prison de Lorient. Leurs femmes ont été condamnées, pour recel des objets volés, à trois ans de prison.

Le jury a cru, toutefois, devoir signer un recours en grâce en faveur des condamnés à mort.

FAITS DIVERS

—Dénouement d'une monstrueuse affaire, que le *Figaro* a racontée dans tous ses effroyables détails, et dont nous avons parlé dans notre dernier numéro.

Les tribunaux russes viennent de condamner à la déportation en Sibérie, et "à la perte des droits civils," cet enfant de neuf ans qui avait tué à coups de hache et enterré sa mère, après l'avoir suppliée en vain de renoncer à un amant, par respect pour son père mort.

—L'Événement, de Paris, raconte un pari singulier qui a failli coûter la vie à un jeune homme du nom de H.... Il a mangé deux limaces, un pierrot avec ses plumes, et deux grenouilles vivantes.

L'enjeu était de cent sous. H.... a gagné son pari ; mais l'imprudent jeune homme a été immédiatement pris de douleurs dans l'estomac, et il est tombé sans connaissance. Un médecin, appelé aussitôt, lui a administré une potion énergique pour provoquer les vomissements.

UN MARIAGE. — M. Georges Lessard, âgé de 98 ans et 6 six mois, conduisait, la semaine dernière, à l'autel Delle Thirtice Legault dite Deslauriers, âgée de 50 ans. Le nouveau marié, qui est Français de naissance, a servi trois ans sous Napoléon Ier, et fit la campagne d'Egypte. Il émigra au Canada à l'âge de 28 ans, et s'enrôla comme volontaire en 1812 ; il reçoit actuellement une pension du gouvernement. Il jouit encore de la plénitude de ses facultés et prétend avoir encore 20 ans à vivre. D'après ce qu'il dit, son grand-père aurait été médecin du roi de France, et serait mort à 180 ans, mais son père n'aurait atteint que 122 ans.

—Un de ces accidents qui font frémir rien que d'y songer, dit l'Événement, est arrivé à Saint-Isidore, dans le comté de Dorchester, le 28 juin.

Une famille de cette localité avait un seul enfant qui faisait le bonheur et la joie du père et de la mère. Le jour en question, le père était à l'ouvrage ; la mère dut s'absenter pendant quelque temps au dehors. Alors, l'enfant, tout joyeux, s'approcha du feu qui pétillait dans lâtre, et l'attisa vigoureusement, quand un tison s'échappa du feu et, retombant sur ses hardes, les enflamma rapidement. Tous les cris de ce pauvre petit martyr furent inutiles. La mère

arriva trop tard pour le sauver, et elle ramassa le cadavre carbonisé de cet enfant qu'elle avait laissé, il n'y avait que quelques instants, plein de vie et de santé. On s'imaginerait facilement le désespoir de cette brave famille.

2,000 MAISONS DÉTRUITES ; 10,000 VICTIMES HUMAINES. — Le 11 avril 1878, une trombe d'une violence effroyable s'est abattue sur Canton (Chine), et a couvert de deuil et de ruines une des villes les plus importantes et les plus riches de l'empire chinois.

En moins de quelques minutes, le météore a jonché la terre des débris de 2,000 maisons, englouti dans les eaux du fleuve un nombre infini de barques et fait périr environ 10,000 personnes.

Il était une heure de l'après-midi lorsque le tonnerre se fit entendre. A trois heures, dans la direction du sud, et s'avancant en zig-zag sur la rivière, on vit une énorme trombe qui, dans son tourbillon rapide, engloutissait les bateaux qu'elle attignait. De là le météore passa sur les faubourgs et la ville, rasant tout ce qu'elle rencontrait sur son passage.

Quelques minutes après le passage de la trombe, le feu éclatait dans Canton sur quatre points différents, et 300 maisons devenaient aussi la proie des flammes.

Il y a eu insuffisance de cerceaux à Canton, où il y a des magasins qui exposent continuellement, à la vue et au choix des amateurs, de ces coffres par centaines, sans compter les cerceaux qui servent d'armoires provisoires à leurs propriétaires.

—Un double suicide a eu lieu à Paris, rue du faubourg Saint-Denis, dans les circonstances suivantes :

Les époux Cappelaère, après avoir essayé de s'asphyxier, se sont jetés par une des fenêtres de l'appartement qu'ils occupaient au cinquième étage, dans la dite rue.

Le motif de ce double suicide est resté inconnu. Mme Cappelaère, fille unique de M. Pouly, décédé, n'avait que 28 ans. Le mari, Charles Cappelaère, âgé de 32 ans, était employé au Comptoir d'escompte.

Le ménage était des plus unis et adorait ses deux petites filles, âgées l'une de 4 ans et l'autre de 2 ans.

La veille, les parents étaient allés, dans la soirée, chercher leurs enfants chez la grand-mère.

Le commissaire de police, informé de ce suicide, s'est rendu immédiatement sur les lieux, où il a trouvé deux lettres, l'une adressée à Mme Cappelaère, et l'autre à Mme Pouly ; dans cette dernière, contre-signée par la femme, le mari, sans expliquer les motifs du suicide, demande pardon à sa belle-mère de sa mort ainsi que de celle de sa fille, et lui confie ses deux enfants.

Le cadavre de la femme a été remonté chez elle. Quant au mari, il a été transporté à l'hôpital ; son état est désespéré.

—Un accident des plus terribles est arrivé à Stamford, samedi dernier.

Un nommé Gilbert était à charger son fusil pour aller à la chasse. Son frère Vital était alors couché sur le plancher à quelques pas en avant de lui. Au moment où il mettait la capsule comme mu par une fatalité, Vital se leva, se trouvant alors à la hauteur de l'arme meurtrière. Au même instant, le coup partit et il reçut la charge en pleine poitrine. Quelques minutes après, il était mort.

La femme du défunt, malade au lit, fut témoin de l'accident. Ce fut une scène des plus douloureuses. Pendant que la malheureuse victime qu'on avait étendu sur le lit à ses côtés, luttait contre la mort, elle, affolée de douleur et d'effroi, l'étreignait de ses bras débiles et remplissait l'air de ses lamentations.

M. le curé, qu'on était allé chercher en toute hâte, arriva sur les entrefaites, mais ne trouva plus qu'un cadavre.

Le verdict des jurés, à l'enquête, a complètement exonéré le frère du défunt de toute négligence. — *Union des Cantons de l'Est.*

—Il y a quelques jours, on retirait de la Seine, près du pont de l'Alma, le cadavre d'un jeune homme, bien vêtu, ayant les bras et les jambes liés sur la poitrine par une corde à laquelle pendait une pierre.

Le corps étant inconnu fut porté à la Morgue, et une enquête fut commencée par la justice qui avait lieu de croire à un crime. Nous ignorons ce que cette enquête a pu faire découvrir, mais voici les renseignements qui nous sont parvenus sur cette affaire.

Dans la dernière quinzaine du mois de mai, un mariage devait avoir lieu à Notre-Dame-de-Lorette. Le marié était un sieur X... aide-machiniste à l'Opéra, très-aimé et très-estimé.

A midi, les voitures arrivèrent devant la porte ; les invités, en habits de fête, se présentèrent les uns après les autres. Tout le monde était prêt ; seul le marié ne paraissait.

On alla chez lui. Sa porte était fermée. On courut chez sa mère, pensant qu'il était peut-être allé la chercher. Personne.

On voit d'ici l'étonnement, les craintes qui assaillirent toute la famille. Quelque rival jaloux l'avait-il attiré dans un guet-apens ? On alla faire les déclarations à la préfecture, on commença des recherches. Elles furent infructueuses.

Ce n'est que plus tard, lors de la découverte du cadavre du pont de l'Alma, qu'on sut ce qu'était devenu le pauvre X...

Dans ses poches étaient plusieurs lettres, dont l'une contenait ces mots : "Je meurs pour toi et en pensant à toi."

UN REMÈDE POUR LA CONSOMPTION

Un vieux médecin, retiré de sa profession, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un simple remède végétal pour la guérison prompte et permanente de la Consommation, de la Bronchite, du Catarrhe, de l'Asthme et de toutes les maladies de la Gorge et des Poux-mons, lequel est aussi un remède positif et radical pour la faiblesse des Nerfs et pour tous les maux nerveux, après avoir eu la preuve de ses merveilleuses vertus curatives dans des milliers de cas, croit de son devoir de le faire connaître à l'humanité souffrante. Animé par ce motif et le désir d'alléger les souffrances humaines, j'enverrai *gratis* cette recette à tous ceux qui la désireront, avec des directions complètes pour la préparation et l'usage du remède, en français, allemand ou anglais. Cette recette sera envoyée par la maille en adressant avec un timbre de poste et nommant ce papier : W. W. SHERAR, 149 Powers' Block, Rochester, N.-Y.

A NOS LECTEURS. — Nous sommes convaincu que nos lecteurs et aimables lectrices liront avec plaisir le compte-rendu d'une visite que nous avons faite récemment au nouveau magasin de M. P. E. LABELLE, le marchand de nouveautés de la rue Notre-Dame. On se rappelle que M. Labelle tenait ci-devant son établissement sur la rue Sainte-Catherine ; ce n'est qu'à la fin d'avril dernier qu'il a transporté son immense fonds de marchandises à l'endroit qu'il occupe actuellement : 109, RUE NOTRE-DAME, entre les rues Bonsecours et Gosford. M. Labelle a cru devoir opérer ce changement afin d'avoir un local plus spacieux, plus central et répondant mieux aux besoins de sa nombreuse clientèle. Nous avons été surpris de voir les prix excessivement bas auxquels les marchandises sont vendues dans ce magasin. Une visite convaincra tout le monde de l'avantage qu'il y a de s'adresser à M. Labelle avant d'acheter ailleurs.

Au Magasin Rouge, 581, rue Sainte-Catherine. — COMPÉTITION SANS PRÉCÉDENT DANS LE COMMERCE DE NOUVEAUTÉS. — Notre magasin n'est ouvert que depuis un mois à peine, et des milliers d'acheteurs l'encombrent déjà tous les jours. C'est vraiment plus que nous osons espérer. Nous nous faisons toujours un devoir d'être véridiques et sans exagération dans l'annonce de nos marchandises, ne descendant jamais à ce système vulgaire et trompeur d'annonces prônant des marchandises qui n'ont aucune valeur appréciable. Nous savons, toutefois, que le public est trop intelligent pour s'en laisser imposer par ces réclames mensongères. Il nous suffira de dire que notre grande expérience dans l'achat des stocks nous donne une supériorité indéniable sur qui que ce soit pour l'achat et la vente de marchandises qui ne sont pas surpassées pour la nouveauté et le goût. Nous vendons nos Tweeds et nos Etoffes à Robes à une commission de 2½ pour cent seulement. Nous coupons nos Draps et Tweeds *gratis*, et donnons les Patrons de Robes et de Manteaux par-dessus le marché ! La haute réputation dont notre maison jouit déjà pour les marchandises de deuil n'a pas de précédent à Montréal. Nous recevons tous les jours des témoignages flatteurs quant à la qualité et à la beauté des Marchandises de deuil que nous vendons, comme toutes les Dames peuvent s'en convaincre en nous honorant d'une visite. L. J. PELLETIER & CIE., Propriétaires ; J. N. ARSENAULT, Gérant.

REVUE DE LA SEMAINE

NOUVELLES D'EUROPE

Le Congrès a fini ses travaux ; le partage virtuel de la Turquie est consommé : chaque nation a voulu avoir sa part et il ne reste plus au sultan en Europe qu'un simulacre d'empire. Mais si les travaux du Congrès sont terminés, la question d'Orient n'est peut-être pas finie. Une nouvelle inattendue est venue tout à coup jeter le trouble au sein du Congrès et de l'Europe. Pendant qu'on délibérait tranquillement, qu'on cherchait à se satisfaire mutuellement, l'Angleterre, qui avait tant dénoncé les traités secrets, faisait avec la Turquie une convention secrète par laquelle elle se faisait céder l'île de Chypre, acquiesçant par là un véritable protectorat sur la Turquie d'Asie. L'Angleterre a déjà pris possession de cette position importante, malgré les récriminations de la France et de la Russie. Mais l'affaire a été si bien faite que le Congrès a dû laisser faire. Les journaux américains se joignent à la presse française pour dire que l'Angleterre perd, par ce coup de main diplomatique, en prestige moral ce qu'elle gagne en force matérielle. On ne se gêne pas de dire que c'est un acte de mauvaïse foi qui va donner une nouvelle vigueur à la politique de convoitise. Déjà l'Autriche et l'Italie parlent de compensations. Le traité est signé.